



Connaissances réglementaires

Chef d'agrès une équipe

OD / SAUV

OS n°1

Durée :

1h30

Jour n°

1

Horaires :

9h-10h30

A l'issue de la séquence, l'apprenant sera capable de déterminer les responsabilités du Chef d'agrès 1 équipe en opération en respectant l'environnement réglementaire inhérent à ces opérations.

Activité de découverte

Techniques pédagogique ou d'animation	Matériel ou documentation	Durée
3 études de cas sur papier. 3 groupes de 4 apprenants. Restitution en plénière par sous groupe.	2 paperboards 1 feuille de paperboard par sous groupe pour la restitution.	40 min

Activité de démonstration

Techniques pédagogique ou d'animation	Matériel ou documentation	Durée
Exposé interactif à partir de la production des stagiaires Avec le diaporama OS1_Connaissances réglementaires qui reprend les points clés.	Vidéo-projecteur Diaporama Document stagiaire. FDT OS_1_OD	50 min

Activité d'application

Techniques pédagogique ou d'animation	Matériel ou documentation	Durée
L'activité d'application sera traité à l'issue de l'OS3_OD par un questionnaire qui reprendra l'ensemble des 3 OS.		

Ce qu'il faut retenir

Le travail en sous groupe .
Pédagogie par compétence : utilisé le savoir et la connaissance de l'apprenant.
Contenu :
- Les responsabilités du chef d'agrès 1 équipe.
- Les pouvoirs de police, le DOS, le COS.
- Les obligations administratives et réglementaires spécifiques.



CONNAISSANCES REGLEMENTAIRES

Chef d'agrès une équipe

OD / SAUV

OS 1 Fiche de tâche n°1

Durée :

1H30

Jour n° 1

1

Horaires :

09h00-10h30

Organisation générale

3 études de cas après lecture des mises en situation (annexe 1) à donner à 3 groupes de 4 apprenants.

1 feuille de paper board est distribuée pour chaque groupe. Le groupe désigne un rapporteur. Chaque groupe étudie les 3 cas pendant 20 minutes, puis restitue un seul des cas en plénière.

Formateurs

Nombre

Rôle

1

Utilise la production des stagiaires pour développer les apports de connaissance. Les réponses seront affichées sur le tableau.
Animation des 3 groupes pendant la phase de réflexion.

Points clés à aborder

- Les notions de DOS, de COS sont importantes.
- Les responsabilités sont à approfondir par apport de connaissance.

Matériel et documentation

Études de cas

Site de manœuvre

Salle de cours en petit groupe

ETUDES DE CAS**1/ Personne ne répondant pas aux appels :**

Vous êtes chef d'agrès au VTU , vous partez pour « Pas de réponse à l'appel ».
A votre arrivée, tous les accès de la maison sont fermés. Vous pénétrez par effraction dans l'habitation afin d'effectuer une reconnaissance.

Votre responsabilité en tant que chef d'agrès peut elle être engagée ? Développez.

2/ Prise en charge d'une personne prise de malaise sur VP :

Vous êtes chef d'agrès au VSAV, vous êtes en présence d'une victime découverte allongée sur le trottoir consciente après avoir titubée. De nombreux témoins sont présents autour de la victime.

Dialogue : Équipier VSAV : - « *C'est encore Canonier, le buveur de canons!!!* »

Conducteur VSAV : - « *Oui, c'est encore l'autre poivrot. Vous inquiétez pas Messieurs, Dames, on le connaît bien, c'est un sacré alcoolique !* »

Équipier VSAV : - « *Il coûte cher à la société, ce SDF !* »

Suite à ces remarques,votre responsabilité en tant que chef d'agrès peut elle être engagée ? Développez.

3/ Hospitalisation sans le consentement de la victime.

Vous êtes chef d'agrès au VSAV et partez pour « personne agitée,excitée » à domicile.
A votre arrivée sur les lieux, le maire de la commune et les forces de l'ordre vous demandent de prendre en charge une personne présentant des troubles psychologiques. Cette personne est dangereuse pour elle même et les autres et refuse d'être aidée.

Que devez vous mettre en œuvre pour la prise en charge de cette personne ?

Votre responsabilité en tant que chef d'agrès peut elle être engagée ? Développez.